

Paris, le 29 JAN. 2009

Le Président

Monsieur Philippe DESLANDES  
Président de la CNDP  
6 rue du Général Camou  
75007 PARIS

Monsieur le Président,

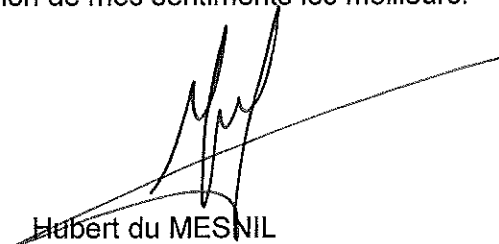
Dans sa décision du 8 mars 2007 prise à l'issue du débat public sur le projet de Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges, le conseil d'administration de RFF a souhaité que la Commission nationale du débat public puisse être garante de la concertation envisagée alors dans le cadre de la poursuite de ce projet.

Cette concertation a été engagée en septembre 2008, avec notamment la mise en ligne d'un site Internet et quatre groupes de travail thématiques réunissant une centaine de représentants de collectivités, d'administrations, d'acteurs économiques et d'associations. Elle a permis, comme vous en aviez formulé le souhait, de rédiger et de valider avec les participants la « charte de la concertation territoriale », dont vous trouverez ci-joint un exemplaire.

Lors de votre dernière rencontre avec mes services sur l'état d'avancement de la concertation engagée, vous avez proposé qu'une personne neutre et indépendante soit désignée par Réseau ferré de France pour veiller au bon déroulement de cette concertation.

Je suis maintenant en mesure de vous proposer le nom de quelques personnes pouvant assurer ce rôle de garant. Mes collaborateurs se permettront de prendre contact avec vous pour convenir du choix de ce garant, de la façon dont sera annoncée sa nomination et des conditions assurant son indépendance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Hubert du MESNIL

"Réseau ferré de France exploite les coordonnées de ses correspondants dans une base de données ayant pour unique finalité la gestion et le suivi des courriers. Vous disposez auprès de RFF d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant".